

Objet : Modification budgétaire N° 3 –  
Exercice 2021 - Arrêt

Voorwerp : Begrotingswijziging Nr. 3 –  
Dienstjaar 2021 - Vastelling

## RAPPORT AU CONSEIL

Bruxelles, le 01 décembre 2021

Mesdames, Messieurs,

### 1. Introduction

Nous avons l'honneur de vous présenter la modification budgétaire n° 3 de l'exercice 2021.

Cette modification est nécessaire dans la mesure où le budget 2021 a été élaboré dans le courant du second semestre 2020 et que, depuis lors, de nouveaux éléments sont à prendre en considération dans les budgets.

Cette modification se **présente en équilibre** et n'engendre donc aucune incidence financière **sur la dotation communale**.

## 2. Récapitulatif de la modification budgétaire 2021 n°3

### 2.1. Récapitulatif du budget d'exploitation (tenant compte du correctif budgétaire)

Recettes	Budget 2021 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Prestations	92.083.100	2.550.000	400	94.632.700
Transferts	222.865.488	10.107.800	230.000	232.743.288
Produits financiers	3.700	0	0	3.700
Prélèvements	11.679.385	3.457.000	0	15.136.385
Facturation interne	21.914.485	2.337.800	122.900	24.129.385
<b>Total Recettes</b>	<b>348.546.157</b>	<b>18.452.600</b>	<b>353.300</b>	<b>366.645.457</b>

Dépenses	Budget 2021 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Frais Personnel	149.498.900	4.131.200	1.453.500	152.176.600
Fr. Fonctionnement	34.837.100	1.238.000	200.200	35.874.900
Redistribution	124.703.400	8.764.700	53.200	133.414.900
Charges financières	6.027.700	0	21.200	6.006.500
Prélèvements	351.100	3.702.000	0	4.053.100
Facturation interne	21.914.485	2.337.800	122.900	24.129.385
<b>Total Dépenses</b>	<b>337.332.685</b>	<b>20.173.700</b>	<b>1.851.000</b>	<b>355.655.385</b>

Résultat reporté de l'année antérieure	1.658.028	0	0	<b>1.658.028</b>
--	-----------	---	---	------------------

<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>12.871.500</b>	<b>-1.721.100</b>	<b>1.497.700</b>	<b>12.648.100</b>
Résultat d'investissement	-12.871.500	-17.100	240.500	-12.648.100

<b>Résultat Global</b>	<b>0</b>	<b>-1.738.200</b>	<b>1.738.200</b>	<b>0</b>
------------------------	----------	-------------------	------------------	----------

### 2.2. Récapitulatif du budget d'investissement

Recettes	Budget 2021 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Interventions	28.384.700	0	5.051.700	23.333.000
Aliénations	16.818.200	0	0	16.818.200
Financements	18.701.000	30.000	5.123.100	13.607.900
Prélèvements	25.518.100	0	14.102.700	11.415.400
Facturation interne	62.723.300	486.100	14.599.900	48.609.500
<b>Total Recettes</b>	<b>152.145.300</b>	<b>516.100</b>	<b>38.877.400</b>	<b>113.784.000</b>

Dépenses	Budget 2021 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Contributions	1.619.900	0	0	1.619.900
Investissements	50.149.600	527.200	24.780.700	25.896.100
Dette	13.368.800	6.000	223.400	13.151.400
Prélèvements	37.155.200	0	0	37.155.200
Facturation interne	62.723.300	0	14.113.800	48.609.500
<b>Total Dépenses</b>	<b>165.016.800</b>	<b>533.200</b>	<b>39.117.900</b>	<b>126.432.100</b>

<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-12.871.500</b>	<b>-17.100</b>	<b>240.500</b>	<b>-12.648.100</b>
----------------------------------	--------------------	----------------	----------------	--------------------

A reporter dans le résultat d'exploitation	12.871.500	17.100	-240.500	12.648.100
--	------------	--------	----------	------------

<b>Résultat Global</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
------------------------	----------	----------	----------	----------

### 3. Analyse par département de la MB 2021 n°3 – volet exploitation

#### **3.1. DEPARTEMENT DE L'ACTION SOCIALE**

<b>Recettes</b>	<b>Budget 2021 M</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>NV Budget</b>
Prestations	1.355.300	17.200	0	1.372.500
Transferts	100.877.000	7.872.300	0	108.749.300
Facturation interne	2.125.500	216.100	122.900	2.218.700
<b>Total Recettes</b>	<b>104.357.800</b>	<b>8.105.600</b>	<b>122.900</b>	<b>112.340.500</b>

<b>Dépenses</b>	<b>Budget 2021 M</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>NV Budget</b>
Frais Personnel	24.496.000	87.000	219.700	24.363.300
Fr. Fonctionnement	3.126.000	153.900	4.500	3.275.400
Redistribution	109.533.400	7.500.100	0	117.033.500
Charges financières	46.100	0	0	46.100
Facturation interne	1.593.100	1.154.500	0	2.747.600
<b>Total Dépenses</b>	<b>138.794.600</b>	<b>8.895.500</b>	<b>224.200</b>	<b>147.465.900</b>

<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-34.436.800</b>	<b>-789.900</b>	<b>101.300</b>	<b>-35.125.400</b>
Amortissements	-107.100	0	0	-107.100

<b>Résultat Global</b>	<b>-34.543.900</b>	<b>-789.900</b>	<b>101.300</b>	<b>-35.232.500</b>
------------------------	--------------------	-----------------	----------------	--------------------

Les modifications budgétaires proposées au sein du Département de l'Action Sociale influencent négativement le résultat de 688.600 €.

Voici les résultats modifiés par service de ce département :

<b>Structures</b>	<b>Budget 2021 M</b>	<b>Modification</b>	<b>Nv Budget</b>
Direction DAS	-1.343.700	94.900	-1.248.800
Services Généraux DAS	-712.400	-2.200	-714.600
Coordinations sociales	0	0	0
Back-Office	-3.369.100	0	-3.369.100
Front-Office	-22.608.400	-739.100	-23.347.500
Réforme PIIS - Majoration 10%	-182.500	-17.900	-200.400
Service d'accompagnement social	-412.500	-2.600	-415.100
Service social logement	-1.503.900	4.000	-1.499.900
Cellule médiation de dettes	-1.420.800	6.000	-1.414.800
Cellule Roms	-900	0	-900
Service Jeunesse	-1.591.000	-2.800	-1.593.800
Avances sur allocations familiales	0	0	0
Fonds Social de l'eau	-7.000	-700	-7.700
Ordonnance Gaz électricité	-136.400	-1.400	-137.800
Mado	-49.200	-1.600	-50.800
Cellule étudiants	-1.045.600	-5.200	-1.050.800
Pauvreté infantile	0	0	0
Renobru	-160.500	-20.000	-180.500
<b>Résultat Global</b>	<b>-34.543.900</b>	<b>-688.600</b>	<b>-35.232.500</b>

La détérioration du résultat de 668.600 € (hors Renobru) s'explique par les éléments suivants :

1) **Impacts négatifs** au niveau du Département de l'Action Sociale de **1.856.600 €** :

- l'augmentation nette des aides diverses de 715.100 €. Les augmentations budgétaires se situent essentiellement au niveau des aides pharmaceutiques, médicales et paramédicales ;
- l'augmentation nette des revenus d'intégration récupérables à 70% auprès du SPP'is d'un montant de 2.285.000 € soit un impact net négatif de 685.500 € (augmentation des octrois de 4.085.000 € et des récupérations auprès des usagers ou des tiers de 1.800.000 €);
- l'inscription d'un prélèvement de 350.000 € en vue de constituer une provision pour les futurs contrôles du SPP'is qui concerneront l'année 2021 en matière de RI, ERI, enquêtes sociales, mises à l'emploi,...;
- la hausse des frais de fonctionnement au niveau des antennes (+ 54.000 €) ;
- la prévision de cotisations à un second pilier pour les contractuels devant apparaître dans le décompte individuel de chaque agent pour le dernier trimestre 2021 (+ 52.000 €). Cette mesure est neutre au niveau du CPAS.

2) **Impacts positifs** au niveau du Département de l'Action Sociale de **1.188.000 €** :

- l'adaptation à la hausse du montant estimé de l'intervention majorée de 15 % dans le financement des revenus d'intégration (+ 850.000 €). Le SPP'is estime cette intervention pour 2021 à 1,6 M. (le budget prévoyait initialement un montant de 750.000 €);
- les économies en matière de frais de personnel de l'ordre de 96.800 € au niveau de la direction du DAS suite à des remplacements tardifs, des engagements différés, des remplacements moins coûteux, des réductions de prestations non remplacées,... ;
- l'utilisation du solde estimé à ce jour de la provision Covid (+ 91.500 €) pour financer une partie des répercussions de la crise Covid sur les aides diverses;
- un prélèvement de 70.000 € du legs Schommer pour financer les opérations « cadeaux fin d'année » ;
- la hausse du subside des centres d'accueil et d'hébergement d'urgence (+ 36.000 €) et l'octroi d'un subside de la part de la COCOM pour l'accompagnement des personnes sans abri hébergées au sein du projet d'occupation temporaire « Livourne » (+ 18.000 €) ;
- les indemnités en matière d'accident de travail (+ 25.700 €) reprises globalement au budget initial au niveau du service social du personnel et qui sont, par la suite, transférées dans les services qui en bénéficient ;

3) **Eléments neutres** au niveau du Département de l'Action Sociale dont :

- la mesure PIIS 20% octroyée pour les périodes d'avril à septembre 2021 dans le cadre de la crise Covid est estimée à 800.000 €. Un prélèvement à due concurrence a été prévu si nous sommes contraints à devoir restituer ce montant en 2022 faute de pouvoir le justifier;

- une augmentation des aides ERI de 700.000 € entièrement subsidiées et donc sans impact budgétaire ;
- une augmentation des récupérations RI 100 % de 550.000 € auprès des tiers ou des usagers mais sans impact budgétaire vu que ces récupérations doivent être restituées au SPP'is à concurrence de 100% ;
- le changement de répartition dans la justification des subsides Covid entraînant de moindres frais de personnel au niveau du DAS (- 122.900 €) refacturés vers la sous-fonction Covid ;
- la hausse du subside Centre de Référence Energie et Eau (+ 35.000 €), du subside régional gaz électricité (+ 1.500 €) et de la subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le projet Mado (+ 4.000 €) permettant de financer une hausse des dépenses de personnel (+35.000 €) et une augmentation des frais de fonctionnement (+ 5.500 €) ;
- la hausse des récupérations auprès des familles – PAF (+ 800 €) au niveau du subside pauvreté infantile engendrant une augmentation des dépenses d'activités éducatives à prévoir dans ce cadre (+ 800 €).

La modification budgétaire proposée au sein de Renobru influence négativement son résultat de 20.000 € et fait suite à la facturation du détachement d'un membre du personnel de Renobru au CPAS dans le cadre des dossiers de mises aux normes RF/PU.

En outre, il est à noter que des adaptations de budget ont été réalisées sur divers projets en fonction des suivis budgétaires mais celles-ci n'impactent en rien le résultat global du CPAS.

### **3.2. DEPARTEMENT DE LA FORMATION**

<b>Recettes</b>	<b>Budget 2021 M</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>NV Budget</b>
Prestations	100	0	0	100
Transferts	736.400	0	0	736.400
Facturation interne	0	0	0	0
<b>Total Recettes</b>	<b>736.500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>736.500</b>

<b>Dépenses</b>	<b>Budget 2021 M</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>NV Budget</b>
Frais Personnel	2.165.200	8.800	30.000	2.144.000
Fr. Fonctionnement	116.400	0	0	116.400
Redistribution	100	0	0	100
Charges financières	600	0	0	600
Facturation interne	58.100	0	0	58.100
<b>Total Dépenses</b>	<b>2.340.400</b>	<b>8.800</b>	<b>30.000</b>	<b>2.319.200</b>

<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-1.603.900</b>	<b>-8.800</b>	<b>30.000</b>	<b>-1.582.700</b>
Amortissements	-7.500	0	0	-7.500

<b>Résultat Global</b>	<b>-1.611.400</b>	<b>-8.800</b>	<b>30.000</b>	<b>-1.590.200</b>
------------------------	-------------------	---------------	---------------	-------------------

Les modifications budgétaires proposées au sein du Département de la Formation influencent positivement le résultat de 21.200 €.

Les éléments introduits dans la présente modification budgétaire sont les suivants :

- une modification budgétaire neutre d'un montant de 8.800 € est réalisée au niveau global CPAS afin de tenir compte des cotisations des contractuels à un second pilier qui doivent apparaître dans le décompte individuel de chaque agent pour le dernier trimestre 2021 ;
- des économies de frais de personnel liées à des engagements différés et des replacements plus tardifs de l'ordre de 30.000 €.

### 3.3. DEPARTEMENT DE L'EMPLOI ET ECONOMIE SOCIALE

Recettes	Budget 2021 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Prestations	20.774.000	45.800	0	20.819.800
Transferts	3.690.300	309.400	0	3.999.700
Facturation interne	6.980.500	0	0	6.980.500
<b>Total Recettes</b>	<b>31.444.800</b>	<b>355.200</b>	<b>0</b>	<b>31.800.000</b>

Dépenses	Budget 2021 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Frais Personnel	29.109.400	30.200	145.000	28.994.600
Fr. Fonctionnement	5.193.000	74.900	0	5.267.900
Redistribution	176.000	0	0	176.000
Charges financières	67.300	0	6.900	60.400
Facturation interne	2.333.000	45.800	0	2.378.800
<b>Total Dépenses</b>	<b>36.878.700</b>	<b>150.900</b>	<b>151.900</b>	<b>36.877.700</b>

<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-5.433.900</b>	<b>204.300</b>	<b>151.900</b>	<b>-5.077.700</b>
Amortissements	-527.100	0	73.500	-453.600

<b>Résultat Global</b>	<b>-5.961.000</b>	<b>204.300</b>	<b>225.400</b>	<b>-5.531.300</b>
------------------------	-------------------	----------------	----------------	-------------------

Les modifications budgétaires proposées au sein du Département de l'Emploi et de l'Economie Sociale influencent positivement le résultat de 429.700 €.

Voici les résultats modifiés par service de ce département :

Structures	Budget 2021 M	Modification	Nv Budget
Direction du DEES	-4.642.800	159.600	-4.483.200
Mises à l'emploi	-1.096.400	79.500	-1.016.900
Convention Actiris FSE	505.000	0	505.000
Service du linge	86.900	75.500	162.400
Projet Cyclup	-93.000	-800	-93.800
Projet Duo	-70.700	-100	-70.800
Projet Relocto (y compris Mabru)	-146.200	100.600	-45.600
Projet Equipe Entret. informatique	9.400	0	9.400
Projet Ecoflore	-75.800	15.600	-60.200
Projet Surveillance des bâtiments	-370.000	-200	-370.200
Projet Electro-ménager	-67.400	0	-67.400
<b>Résultat Global</b>	<b>-5.961.000</b>	<b>429.700</b>	<b>-5.531.300</b>

L'amélioration du résultat de 429.700 € s'explique par les éléments suivants :

- des recettes supplémentaires à Relocto, au projet Mabru, à Ecoflore et au service du Linge suite à l'octroi d'un subside « mandatement économie sociale » non prévu au budget 2021 (+ 190.400 €) ;
- des économies de personnel au niveau de la direction du DEES liées à des engagements différés et des remplacements plus tardifs (- 145.000 €) ;
- les indemnités en matière d'accident de travail (principalement au niveau des agents d'insertion) reprises globalement au budget initial au niveau du service social du personnel et qui sont, par la suite, transférées dans les services qui en bénéficient (+ 81.200 €) ;
- une baisse des charges financières au service du Linge (- 80.400 €) ;
- des recettes supplémentaires au niveau de la direction du DEES suite à l'augmentation du subside ACS/ISP (+ 19.500 €) et du subside de relance COVID (+ 18.300 €) ;

- la prévision de cotisations à un second pilier de pension pour les contractuels devant apparaître dans le décompte individuel de chaque agent pour le dernier trimestre 2021 (+ 30.200 €). Cette mesure est neutre au niveau du CPAS ;
- une augmentation des frais de fonctionnement au niveau du service du Linge suite à une taxe des eaux usées 2020 plus élevée que prévu (+ 50.000 €) et suite à la souscription de 2 nouveaux contrats de leasing pour des camions (+ 24.900 €).

On note également le transfert de la TVA récupérée sur les factures d'investissement de l'exercice 2020 du projet Relocto-Mabru vers le fonds de réserve d'investissement pour un montant de 45.800 € : ceci n'a pas d'impact sur le résultat de ce service car les recettes dans le cadre des récupérations TVA augmentent en parallèle avec les dépenses de prélèvements.

### 3.4. DEPARTEMENT DES ETABLISSEMENTS ET SOINS MEDICAUX

Recettes	Budget 2021 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Prestations	16.547.500	18.700	400	16.565.800
Transferts	25.572.600	770.400	0	26.343.000
Facturation interne	114.500	1.400	0	115.900
<b>Total Recettes</b>	<b>42.234.600</b>	<b>790.500</b>	<b>400</b>	<b>43.024.700</b>

Dépenses	Budget 2021 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Frais Personnel	38.754.900	1.133.300	62.900	39.825.300
Fr. Fonctionnement	9.665.500	95.000	152.000	9.608.500
Redistribution	3.139.400	0	0	3.139.400
Charges financières	1.500.400	0	0	1.500.400
Facturation interne	1.984.100	7.100	0	1.991.200
<b>Total Dépenses</b>	<b>55.044.300</b>	<b>1.235.400</b>	<b>214.900</b>	<b>56.064.800</b>

<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-12.809.700</b>	<b>-444.900</b>	<b>214.500</b>	<b>-13.040.100</b>
Amortissements	-2.554.500	0	76.900	-2.477.600

<b>Résultat Global</b>	<b>-15.364.200</b>	<b>-444.900</b>	<b>291.400</b>	<b>-15.517.700</b>
------------------------	--------------------	-----------------	----------------	--------------------

Les modifications budgétaires proposées au sein du Département des Etablissements et Soins Médicaux influencent négativement le résultat de 153.500 €.

Voici les résultats modifiés par service de ce département :

Structures	Budget 2021 M	Modification	Nv Budget
Direction DESM	-994.100	-88.700	-1.082.800
Maisons de Repos et de Soins	-7.839.600	-111.600	-7.951.200
Institutions pour Jeunes	-2.007.500	34.600	-1.972.900
Institutions pour Handicapés	-383.500	-10.400	-393.900
SAPA	-3.446.200	-2.000	-3.448.200
Soins à domicile	0	0	0
Service d'aide aux familles	-693.300	24.600	-668.700
<b>Résultat Global</b>	<b>-15.364.200</b>	<b>-153.500</b>	<b>-15.517.700</b>

La dégradation du résultat de 153.500 € s'explique par la prévision de cotisations à un second pilier pour les contractuels devant apparaître dans le décompte individuel de chaque agent pour le dernier trimestre 2021 (+ 153.500 €). Cette mesure est neutre au niveau du CPAS.

Les autres éléments introduits dans la présente modification budgétaire sont les suivants :

**1) Impacts positifs au niveau du Département des Etablissements et Soins Médicaux de 502.100 € :**

- une hausse du subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles (+ 222.300 €) au niveau des institutions pour jeunes suite à la révision du triennat 2020-2022 et à la hausse du taux de charge pris en compte dans le calcul du subside afin de financer un jour de congé supplémentaire ;

- une économie de frais de fonctionnement au niveau des maisons de repos et de soins (- 152.000 €) ;
- une baisse des charges financières (- 76.900 €) au niveau des maisons de repos et de soins (-53.300 €) et des institutions pour jeunes (- 23.600 €)
- une augmentation du financement Iriscare au niveau du service d'aide aux familles (+ 50.900 €) suite au changement de tarif horaire subsidié (de 28€/heure à 29,56€/heure) et du nombre d'heures subsidiées (de 21.409 heures à 22.000 heures).

**2) Impacts négatifs au niveau du Département des Etablissements et Soins Médicaux de 502.100 € :**

- la hausse des frais de personnel (+ 457.100 €) au niveau des maisons de repos et de soins (+ 205.300 €), des institutions pour jeunes (+ 150.400 €), de la direction du département (+ 87.800 €), du service d'aide aux familles (+ 13.900 €) et du SAPA (- 300 €) s'expliquant par :
  - o la conversion de postes d'agents d'insertion en postes fixes en maisons de repos et de soins ;
  - o l'indexation des salaires d'octobre 2021 non prévue au budget initial ;
  - o des remplacements plus coûteux ;
  - o des régularisations relatives à des années antérieures ;
  - o ...
- la hausse des frais de fonctionnement (+ 45.000 €) au niveau des institutions pour jeunes (+ 40.000 €) principalement en raison d'une hausse des frais d'entretien des bâtiments et au niveau du service d'aide aux familles (+ 5.000 €).

**3) Eléments neutres au niveau du Département des Etablissements et Soins Médicaux dont :**

- la hausse du subside Iriscare au niveau des institutions pour handicapés (+ 148.300 €) finançant des dépenses de personnel supplémentaires (+ 98.300 €) notamment l'engagement de personnel dans le cadre de remplacements RTT et une hausse des frais de fonctionnement (+ 50.000 €) ;
- l'octroi d'une prime de 300 euros au personnel soignant des maisons de repos publiques de la région bruxelloise dans le cadre de la négociation d'un accord non-marchand 2021-2024 (+ 111.700 €) ;
- l'octroi d'éco-chèques (+ 17.000 €) et le financement de personnel supplémentaire (+ 68.900 €) au niveau des institutions pour jeunes, et ce dans le cadre des mesures de renforcement prévues par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- des corrections réalisées en 2021 dans le cadre de l'octroi de la prime d'encouragement Iriscare 2020 et des chèques consommations ;

### 3.5. DEPARTEMENT DES TRAVAUX

Recettes	Budget 2021 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Prestations	28.126.400	215.000	0	28.341.400
Transferts	89.200	59.100	0	148.300
Produits financiers	0	0	0	0
Facturation interne	4.798.900	600	0	4.799.500
<b>Total Recettes</b>	<b>33.014.500</b>	<b>274.700</b>	<b>0</b>	<b>33.289.200</b>

Dépenses	Budget 2021 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Frais Personnel	10.340.500	18.800	270.500	10.088.800
Fr. Fonctionnement	9.809.800	564.700	0	10.374.500
Redistribution	300.000	0	0	300.000
Charges financières	4.344.000	0	8.100	4.335.900
Facturation interne	1.521.700	40.000	0	1.561.700
<b>Total Dépenses</b>	<b>26.316.000</b>	<b>623.500</b>	<b>278.600</b>	<b>26.660.900</b>

<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>6.698.500</b>	<b>-348.800</b>	<b>278.600</b>	<b>6.628.300</b>
Amortissements	-9.034.100	0	71.400	-8.962.700

<b>Résultat Global</b>	<b>-2.335.600</b>	<b>-348.800</b>	<b>350.000</b>	<b>-2.334.400</b>
------------------------	-------------------	-----------------	----------------	-------------------

Les modifications budgétaires proposées au sein du Département des Travaux influencent positivement le résultat de 1.200 €.

Voici les résultats du budget 2021 modifié des différents secteurs de ce département :

Structures	Budget 2021M	Modification	NV Budget
Service des Travaux	-1.402.300	67.200	-1.335.100
Secteur Bâti et non-Bâti	1.200.200	-208.500	991.700
Gestion Technique et Energétique	-1.473.200	127.000	-1.346.200
Régie d'insertion/Régie Repro	-660.300	15.500	-644.800
<b>Résultat Global</b>	<b>-2.335.600</b>	<b>1.200</b>	<b>-2.334.400</b>

Les éléments introduits dans la présente modification budgétaire sont les suivants :

- des économies nettes en matière de frais de personnel au niveau du GTE (- 130.000 €), du Patrimoine bâti – Frais de structure (- 68.700 €), du service des Travaux (- 68.100 €) et du Patrimoine non-bâti (- 38.000 €) suite à des engagements différés ou des remplacements tardifs ;
- la diminution des charges financières (- 79.500 €) ;
- une hausse des recettes en lien avec les décomptes de charges (+ 50.000 €) ;
- une augmentation des recettes locatives (+ 34.000 €) ;
- des recettes supplémentaires suite à l'octroi du subside « mandatement économie sociale » à la Régie d'insertion (+ 18.300 €) ;
- une hausse des récupérations en matière d'accidents de travail (+ 10.400 €) ;
- une augmentation des remboursements de notes de crédit (+ 5.000 €) ;
- une hausse des frais de fonctionnement principalement au niveau des frais d'entretien des bâtiments (+ 482.000 €) ;
- la prévision de cotisations à un second pilier de pension pour le personnel contractuel devant apparaître dans le décompte individuel de chaque agent pour le dernier trimestre 2021 pour un montant de 18.800 € ; Cette mesure est neutre pour le CPAS.

A noter qu'il y a plusieurs éléments impliquant une modification budgétaire avec un impact neutre au niveau de ce département :

- des travaux de contrôles et réglages des chaudières pour la passage au gaz riche : les budgets des dépenses de conservation des bâtiments et des recettes de refacturation aux locataires ont été revus à la hausse (pour un montant de 52.300 €) ;
- la déductibilité TVA et sa récupération pour le projet Grenouillette ont été revus à la hausse (pour un montant de 40.000 €) ;
- l'octroi d'allocation de loyers à certains locataires : les budgets des dépenses en faveur des locataires ainsi que des recettes de transferts ont été revus à la hausse (pour un montant de 30.400 €) ;
- des corrections réalisées en 2021 dans le cadre de l'octroi de la prime d'encouragement Iriscare 2020 (pour un montant de 600 €).

### 3.6. DEPARTEMENTS GENERAUX

Recettes	Budget 2021 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Prestations	25.279.800	2.253.300	0	27.533.100
Transferts	91.899.988	1.096.600	230.000	92.766.588
Produits financiers	3.700	0	0	3.700
Prélèvements	11.679.385	3.457.000	0	15.136.385
Facturation interne	7.895.085	2.119.700	0	10.014.785
<b>Total Recettes</b>	<b>136.757.957</b>	<b>8.926.600</b>	<b>230.000</b>	<b>145.454.557</b>

Dépenses	Budget 2021 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Frais Personnel	44.632.900	2.927.700	800.000	46.760.600
Fr. Fonctionnement	6.926.400	354.000	48.200	7.232.200
Redistribution	11.554.500	1.264.600	53.200	12.765.900
Charges financières	69.300	0	6.200	63.100
Prélèvements	351.100	3.702.000	0	4.053.100
Facturation interne	14.424.485	1.090.400	122.900	15.391.985
<b>Total Dépenses</b>	<b>77.958.685</b>	<b>9.338.700</b>	<b>1.030.500</b>	<b>86.266.885</b>

<b>Résultat Reporté</b>	<b>1.658.028</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1.658.028</b>
-------------------------	------------------	----------	----------	------------------

<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>60.457.300</b>	<b>-412.100</b>	<b>800.500</b>	<b>60.845.700</b>
Amortissements	-641.200	0	-1.600	-639.600

<b>Résultat Global</b>	<b>59.816.100</b>	<b>-412.100</b>	<b>802.100</b>	<b>60.206.100</b>
------------------------	-------------------	-----------------	----------------	-------------------

Les modifications budgétaires proposées au sein des Départements Généraux influencent positivement le résultat de 390.000 €.

Structures	Budget 2021 M	Modification	Nv Budget
Département des Finances	86.946.900	351.800	87.298.700
Dép. Organizat. & Communicat.	-5.676.400	316.200	-5.360.200
Département de la Recette	-1.535.200	-2.900	-1.538.100
Département des Ressources Humaines	-3.243.600	111.100	-3.132.500
Secrétariat général	-16.675.600	-386.200	-17.061.800
<b>Résultat Global</b>	<b>59.816.100</b>	<b>390.000</b>	<b>60.206.100</b>

Les éléments introduits dans la présente modification budgétaire sont les suivants :

- des économies nettes en matière de frais de personnel au niveau de la cellule relations publiques (- 250.000 €), des ressources humaines (- 150.000 €), du SIM (- 100.000 €) suite à des engagements différés ou des remplacements tardifs. Celles-ci sont en partie atténuées par une hausse des frais de personnel au niveau du service médecine du travail (+ 40.000 €) et du garage (+ 30.000 €)
- des régularisations ONSS sur exercices antérieurs dont l'impact net positif s'élève à 114.500 € ;
- des recettes supplémentaires suite à :
  - o l'octroi du subside « habitat communautaire » de 50.000 €;
  - o l'augmentation des remboursements de rémunérations du fonds des maladies professionnelles pour 50.000 € ;
  - o le décompte du subside « mobilité douce » 2019 pour 10.500 €;
  - o l'octroi du subside « mandatement économie sociale » au projet Dream pour 9.800 € ;
- la diminution des charges financières de 7.800 € ;

- la prévision des cotisations à un second pilier de pension pour les agents contractuels devant apparaître dans le décompte individuel de chaque agent pour le dernier trimestre 2021 et non plus à une fonction unique « dépenses et recettes générales » impacte favorablement le résultat des départements généraux de 263.300 € ; cette mesure n'a toutefois aucun impact pour le CPAS.
- l'impact net négatif pour ce département des indemnités perçues en matière d'accidents du travail de 235.900 € suite au fait que le budget destiné aux indemnisations des accidents de travail a été transféré vers les différents services bénéficiaires (les charges qui en découlent n'étant pas supportées par le service social du personnel mais directement par les services concernés) ;
- l'augmentation des frais de fonctionnement au niveau du SIM pour la maintenance informatique de 250.000 € et des frais de gestion de compte au sein des dépenses et recettes générales pour 60.000 € ;

Cette modification budgétaire tient également compte des éléments suivants qui sont neutres en termes de résultats :

- une révision à la hausse des budgets relatifs au paiement du facteur de responsabilisation pension induisant un impact net négatif de 680.600 €. Cet impact sera neutralisé via un prélèvement complémentaire à due concurrence du fonds « facteur de responsabilisation » ;
- des corrections réalisées en 2021 dans le cadre de l'octroi de la prime d'encouragement Iriscare 2020 pour un montant de 1.600 € ;
- un changement dans l'affectation des dépenses relatives au subside épanouissement socio-culturel ;
- les adaptations budgétaires opérées au sein de la fonction Covid à savoir :
  - des changements dans l'affectation des dépenses relatives au subside fédéral « zoom 18-25 » et du subside régional Covid;
  - la mesure « Prime 50 € - 25 € » financée par le Fédéral et qui engendre une augmentation à due concurrence du budget des aides en espèces de 791.000 € ;
  - l'octroi d'une seconde mesure en 2021 d'aides alimentaires financée par le Fédéral pour un montant de l'ordre de 75.800 € ;
  - le prélèvement du solde du fonds Covid pour un montant de 226.200 € finançant l'opération de régularisations des sans-papiers (134.700 €) et une partie des aides diverses supplémentaires (91.500 €) ;
  - les régularisations en matière de paie des primes 2020 octroyées par Iriscare ;
  - l'octroi de chèques consommation au secteur des soins à domicile pour 1.200 €.

En outre, il est à noter que des adaptations de budget ont été réalisées sur la fonction prélèvements (0600) en fonction des suivis budgétaires des différents départements mais ces adaptations sont mises à équilibre à la fonction « prélèvements » via le mécanisme de la facturation interne. Les impacts des prélèvements se retrouvent donc au sein des services concernés. Nous avons également prévu la possibilité de transférer dans des fonds spécifiques les soldes non consommés de subsides 2021 (pour utilisation en 2022 si accord de prolongation de ces subsides ou restitutions) et de créer une provision de l'ordre de 500.000 € dans le cadre des dossiers RF/PU de Renobru si le résultat du compte 2021 nous le permet.

#### 4. Analyse par département de la MB 2021 N°3 – volet investissement

Recettes	Budget 2021 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Interventions	28.384.700	0	5.051.700	23.333.000
Aliénations	16.818.200	0	0	16.818.200
Financements	18.701.000	30.000	5.123.100	13.607.900
Prélèvements	25.518.100	0	14.102.700	11.415.400
Facturation interne	62.723.300	486.100	14.599.900	48.609.500
<b>Total Recettes</b>	<b>152.145.300</b>	<b>516.100</b>	<b>38.877.400</b>	<b>113.784.000</b>

Dépenses	Budget 2021 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Contributions	1.619.900	0	0	1.619.900
Investissements	50.149.600	527.200	24.780.700	25.896.100
Dette	13.368.800	6.000	223.400	13.151.400
Prélèvements	37.155.200	0	0	37.155.200
Facturation interne	62.723.300	0	14.113.800	48.609.500
<b>Total Dépenses</b>	<b>165.016.800</b>	<b>533.200</b>	<b>39.117.900</b>	<b>126.432.100</b>

<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-12.871.500</b>	<b>-17.100</b>	<b>240.500</b>	<b>-12.648.100</b>
----------------------------------	--------------------	----------------	----------------	--------------------

A reporter dans le résultat d'exploitation	12.871.500	17.100	-240.500	12.648.100
--	------------	--------	----------	------------

<b>Résultat Global</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
------------------------	----------	----------	----------	----------

#### 4.1. DEPARTEMENT DE L'ACTION SOCIALE

Recettes	Budget 2021 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Interventions	625.000	0	0	625.000
Financements	118.300	0	0	118.300
Facturation interne	1.717.600	450.000	0	2.167.600
<b>Total Recettes</b>	<b>2.460.900</b>	<b>450.000</b>	<b>0</b>	<b>2.910.900</b>

Dépenses	Budget 2021 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Investissements	2.460.900	450.000	0	2.910.900
Dette	107.100	0	0	107.100
<b>Total Dépenses</b>	<b>2.568.000</b>	<b>450.000</b>	<b>0</b>	<b>3.018.000</b>

L'augmentation de 450.000 € observée à la rubrique "Investissements" s'explique d'une part, à concurrence de 400.000 € par les travaux en vue de la création d'une nouvelle antenne sociale à Neder-Over-Heembeek (rue du Wimpelberg 2) et d'autre part, à concurrence de 50.000 € par des travaux de maintenance dans les autres antennes du DAS.

Ces investissements seront financés par le fonds d'investissement.

#### **4.2. DEPARTEMENT DE L'EMPLOI ET ECONOMIE SOCIALE**

<b>Recettes</b>	<b>Budget 2021 M</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>NV Budget</b>
Financements	3.144.600	0	1.564.500	1.580.100
Facturation interne	562.900	0	365.500	197.400
<b>Total Recettes</b>	<b>3.707.500</b>	<b>0</b>	<b>1.930.000</b>	<b>1.777.500</b>

<b>Dépenses</b>	<b>Budget 2021 M</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>NV Budget</b>
Contributions	100.000	0	0	100.000
Investissements	3.598.900	0	1.930.000	1.668.900
Dette	527.100	0	73.500	453.600
<b>Total Dépenses</b>	<b>4.226.000</b>	<b>0</b>	<b>2.003.500</b>	<b>2.222.500</b>

La diminution de 1.930.000 € observée à la rubrique "Investissements" au niveau du Service du Linge s'explique d'une part, par le report en 2022, de plusieurs investissements (achat d'un logiciel à concurrence de 300.000 €, installation d'un traitement des eaux de rejet du lavage à concurrence de 300.000 € ainsi que l'achat d'équipements de buanderie à concurrence de 600.000 €) ; d'autre part, par le leasing en lieu et place de l'achat d'un camion de transport à concurrence de 160.000 € et enfin, par la mise en suspens du projet d'extension de l'usine à concurrence de 570.000 €.

Les modes de financement ont également été diminués en ce sens (le recours à l'emprunt à concurrence de 1.564.500 € ainsi que les interventions des fonds de réserve spécifique du Linge et du fonds d'investissement à concurrence de 365.500 €).

La diminution de 73.500 € observée à la rubrique "Dette" au niveau du Service du Linge s'explique par l'adaptation des crédits budgétaires suite au suivi budgétaire.

#### **4.3. DEPARTEMENT DES ETABLISSEMENTS ET SOINS MEDICAUX**

<b>Recettes</b>	<b>Budget 2021 M</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>NV Budget</b>
Interventions	541.700	0	0	541.700
Financements	3.922.800	0	1.374.000	2.548.800
Facturation interne	2.655.900	0	1.159.000	1.496.900
<b>Total Recettes</b>	<b>7.120.400</b>	<b>0</b>	<b>2.533.000</b>	<b>4.587.400</b>

<b>Dépenses</b>	<b>Budget 2021 M</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>NV Budget</b>
Investissements	6.595.800	0	2.533.000	4.062.800
Dette	3.051.800	0	76.900	2.974.900
Facturation interne	27.600	0	0	27.600
<b>Total Dépenses</b>	<b>9.675.200</b>	<b>0</b>	<b>2.609.900</b>	<b>7.065.300</b>

La diminution de 2.533.000 € observée à la rubrique "Investissements" s'explique par le report en 2022 des décomptes finaux liés à la mise en conformité des Résidences "Aux Ursulines" (1.400.000 €) et "Sainte-Gertrude" (248.000 €), des projets de reconfiguration de préparation et de livraison des repas des Résidences "Heysel" (465.000 €) et "Sainte-Gertrude" (250.000 €) ainsi que de la rénovation de la chapelle de la Résidence "Aux Ursulines" (170.000 €).

Les modes de financement ont également été diminués en ce sens (le recours à l'emprunt à concurrence de 1.374.000 € ainsi que les interventions du fonds d'investissement à concurrence de 1.099.000 € et des capitaux des Ursulines à concurrence de 60.000 €).

La diminution de 76.900 € observée à la rubrique "Dette" au niveau de la Résidence "Les Eglantines" (24.600 €), du Home Juliette Herman (23.600 €), de la Résidence "Heysel" (20.000 €) et de la Résidence "Sainte-Gertrude" (8.700€) s'explique par l'adaptation des crédits budgétaires suite au suivi budgétaire.

#### **4.1. DEPARTEMENT DES TRAVAUX**

<b>Recettes</b>	<b>Budget 2021 M</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>NV Budget</b>
Interventions	25.384.700	0	3.278.400	22.106.300
Aliénations	16.818.200	0	0	16.818.200
Financements	9.437.300	30.000	1.954.600	7.512.700
Facturation interne	16.582.400	0	10.131.500	6.450.900
<b>Total Recettes</b>	<b>68.222.600</b>	<b>30.000</b>	<b>15.364.500</b>	<b>52.888.100</b>

<b>Dépenses</b>	<b>Budget 2021 M</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>NV Budget</b>
Contributions	1.519.900	0	0	1.519.900
Investissements	29.573.700	30.000	15.370.500	14.233.200
Dette	9.034.100	6.000	71.400	8.968.700
Facturation interne	37.127.600	0	0	37.127.600
<b>Total Dépenses</b>	<b>77.255.300</b>	<b>36.000</b>	<b>15.441.900</b>	<b>61.849.400</b>

La diminution de 15.370.500 € observée à la rubrique "Investissements" s'explique d'une part, par le report en 2022 des projets New Pacheco (honoraires architectes - 3.900.000 €), Hembecq (honoraires architectes - 885.000 €), Van der Weyden (travaux - 740.000 €), Ernest Masoin (honoraires architectes - 544.000 €), Allée des Moutons (honoraires architectes - 480.000 €), Louvain-Pavie (transformation des surfaces commerciales 400.000 €) et Poinçon (honoraires architectes - 364.000 €) ; d'autre part, par l'abandon du projet Chaussée de Haecht (320.000 €) et enfin, par l'adaptation des crédits budgétaires suite au suivi budgétaire pour la prospection immobilière de bâtiments et de terrains (6.087.500 €) ainsi que pour l'aménagement/valorisation de terrains (1.650.000 €).

Les modes de financement ont également été diminués en ce sens ( le recours à l'emprunt à concurrence de 1.954.600 € , les subsides à concurrence de 3.278.400 € ainsi que l'intervention du fonds d'investissement à concurrence de 10.137.500 €).

L'augmentation de 30.000 € observée à la rubrique "Investissements" s'explique par l'achat d'un véhicule au niveau de la Régie et dont le financement est assuré par l'emprunt.

La diminution de 71.400 € observée à la rubrique "Dette" au niveau du Patrimoine privé (38.200 €), du secteur non-bâti (11.500 €), de la Résidence "Canler" (11.400 €), des Logements de transit (5.900 €) et du plan "850 logements" (4.400€) s'explique par l'adaptation des crédits budgétaires suite au suivi budgétaire.

L'augmentation de 6.000 € observée à la rubrique "Dette" au niveau du patrimoine privé s'explique par l'adaptation nécessaire des crédits budgétaires suite à des régularisations à effectuer au niveau du portefeuille titre des dons et legs.

## 4.2. DEPARTEMENTS GENERAUX

Recettes	Budget 2021 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Interventions	1.833.300	0	1.773.300	60.000
Financements	2.057.500	0	230.000	1.827.500
Prélèvements	25.518.100	0	14.102.700	11.415.400
Facturation interne	41.179.000	36.100	2.943.900	38.271.200
<b>Total Recettes</b>	<b>70.587.900</b>	<b>36.100</b>	<b>19.049.900</b>	<b>51.574.100</b>

Dépenses	Budget 2021 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Investissements	7.872.300	47.200	4.947.200	2.972.300
Dette	641.200	0	1.600	639.600
Prélèvements	37.155.200	0	0	37.155.200
Facturation interne	25.568.100	0	14.113.800	11.454.300
<b>Total Dépenses</b>	<b>71.236.800</b>	<b>47.200</b>	<b>19.062.600</b>	<b>52.221.400</b>

La diminution de 4.947.200 € observée à la rubrique "Investissements" s'explique d'une part, par le report respectivement en 2022 et en 2023 des projets d'amélioration des performances énergétiques dans les bâtiments de l'AG (1.500.000 €), de restauration des façades avant et arrière et de remplacement des châssis de la rue Haute 298 (3.006.100 €) et d'autre part, par l'adaptation des crédits budgétaires en matière de software informatique corporate (230.000 €) et de révision à la baisse des estimations budgétaires pour la création d'un accueil au rez-de-chaussée de la rue Haute 296 (211.100 €).

Les modes de financement ont également été diminués en ce sens ( le recours à l'emprunt à concurrence de 230.000 €, les subsides à concurrence de 1.773.300 € ainsi que l'intervention du fonds d'investissement à concurrence de 2.943.900 €).

L'augmentation de 47.200 € observée à la rubrique "Investissements" de la fonction Covid s'explique par l'équipement informatique des écoles de devoirs et de la salle de formation sise dans l'immeuble Saint-Ghislain 31/35 et dont le financement est assuré par un fonds d'investissement spécifique.

En ce qui concerne les recettes de facturation interne, sont observées :

\*d'une part, l'augmentation de 36.100 € au niveau de la fonction Covid qui s'explique comme suit

Composante	Impact
Fact interne prélèvement sur fds d'inv spéc (équipement informatique écoles de devoirs et salle de formation)	47.200 €
Fact interne prélèvement sur fds d'inv spéc (création accueil rue Haute 296 - passage de 50.000 € à 38.900 €)	-11.100 €
<b>Total</b>	<b>36.100 €</b>

\*d'autre part, la diminution de 2.949.300 € au niveau Frais généraux- Administration générale qui s'explique comme suit :

Composante	Impact
Fact interne prélèvement sur fds d'inv (amélioration des performances énergétiques dans les bâtiments de l'AG)	-1.500.000 €
Fact interne prélèvement sur fds d'inv (restauration des façades et remplacement des châssis rue Haute 298)	-1.232.800 €
Fact interne prélèvement sur fds d'inv (création d'un accueil au rez-de-chaussée rue Haute 296)	-211.100 €
Frais d'investissement facturés (création accueil rue Haute 296 suite passage de 50.000 € à 38.9000 €)	-11.100 €
Fact interne prélèvement sur fds d'inv (suite diminution frais d'investissements facturés)	11.100 €
<b>Total</b>	<b>-2.943.900 €</b>

Au niveau des recettes de prélèvement, la diminution observée de 14.102.700 € s'explique comme suit :

Projet	Fds d'inv spéc	Fds d'inv	Dons et Legs	Prélèvement
création d'une nouvelle antenne sociale à Neder-Over-Heembeek		400.000 €		400.000 €
travaux de maintenance dans les autres antennes du DAS		50.000 €		50.000 €
Investissements S.Linge	-288.000 €	-77.500 €		-365.500 €
mise en conformité des Résidences "Aux Ursulines" (décomptes)		-1.099.000 €		-1.099.000 €
rénovation de la chapelle de la Résidence "Aux Ursulines"			-60.000 €	-60.000 €
New Pacheco (Honoraires architectes ...)		-3.900.000 €		-3.900.000 €
prospection immobilière de bâtiments et de terrains		-4.587.500 €		-4.587.500 €
aménagement/valorisation de terrains		-1.650.000 €		-1.650.000 €
amélioration des performances énergétiques dans les bâtiments de l'AG		-1.500.000 €		-1.500.000 €
restauration des façades et remplacement des châssis rue Haute 298		-1.232.800 €		-1.232.800 €
création d'un accueil au rez-de-chaussée rue Haute 296		-211.100 €		-211.100 €
achat d'obligations			6.000 €	6.000 €
équipement informatique écoles de devoirs et salle de formation	47.200 €			47.200 €
<b>Total</b>	<b>-240.800 €</b>	<b>-13.807.900 €</b>	<b>-54.000 €</b>	<b>-14.102.700 €</b>

Au niveau des dépenses de facturation interne, la diminution observée de 14.113.800 € s'explique comme suit :

Composante	Impact
Fact interne des recettes de prélèvement (fonct Prélèvements)	-14.102.700 €
Frais d'investissement facturés (fonct Covid)	-11.100 €
<b>Total</b>	<b>-14.113.800 €</b>

La diminution de 1.600 € observée à la rubrique "Dette" au niveau des Archives s'explique par l'adaptation des crédits budgétaires suite au suivi budgétaire.

## 5. Propositions

- Vu l'article 88 § 2 de la loi organique des CPAS ;
- Vu l'arrêté du 19 février 1998 du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune de Bruxelles-Capitale fixant les plans comptables applicables à la comptabilité des centres publics d'action sociale de la région bilingue de Bruxelles-Capitale ;
- Vu l'article 14 § 1 et 3 de l'Arrêté du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune du 26 octobre 1995 portant règlement général de la comptabilité des centres publics d'action sociale de la Région de Bruxelles - Capitale ;
- Considérant la nécessité d'adapter les crédits budgétaires ;
- Considérant que la présente modification budgétaire est présentée en équilibre et n'engendre aucune incidence financière sur la dotation communale ;

Veuille le Conseil de l'Action Sociale :

- a) Arrêter la présente modification budgétaire portant modification aux budgets d'exploitation et d'investissement de l'exercice 2021 du C.P.A.S de Bruxelles ;
- b) Autoriser l'envoi de la présente modification budgétaire aux autorités de tutelle aux fins d'approbation ;

Le Directeur,



François COLLART

Le Directeur,



Diamantis ANTONIOU

La Directrice générale,



Nathalie ANDRE

## TABLE DES MATIERES

<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>2. RECAPITULATIF DE LA MODIFICATION BUDGETAIRE 2021 N°3 .....</b>	<b>2</b>
2.1. Récapitulatif du budget d'exploitation (tenant compte du correctif budgétaire) .....	2
2.2. Récapitulatif du budget d'investissement .....	2
<b>3. ANALYSE PAR DEPARTEMENT DE LA MB 2021 N°3 – VOLET EXPLOITATION.....</b>	<b>3</b>
3.1. DEPARTEMENT DE L’ACTION SOCIALE .....	3
3.2. DEPARTEMENT DE LA FORMATION .....	6
3.3. DEPARTEMENT DE L’EMPLOI ET ECONOMIE SOCIALE .....	7
3.4. DEPARTEMENT DES ETABLISSEMENTS ET SOINS MEDICAUX.....	9
3.5. DEPARTEMENT DES TRAVAUX.....	11
3.6. DEPARTEMENTS GENERAUX.....	13
<b>4. ANALYSE PAR DEPARTEMENT DE LA MB 2021 N°3 – VOLET INVESTISSEMENT.....</b>	<b>15</b>
4.1. DEPARTEMENT DE L’ACTION SOCIALE.....	15
4.2. DEPARTEMENT DE L’EMPLOI ET ECONOMIE SOCIALE .....	16
4.3. DEPARTEMENT DES ETABLISSEMENTS ET SOINS MEDICAUX.....	16
4.1. DEPARTEMENT DES TRAVAUX.....	17
4.2. DEPARTEMENTS GENERAUX.....	18
<b>5. PROPOSITIONS .....</b>	<b>20</b>